## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

## Associations culturelles - Année 2026



## Ce dossier est composé de 3 parties :

- ◆ Des informations et des notices à conserver pour vous aider à remplir le dossier (pages 1 à 6),
- ◆ La demande de subvention à nous renvoyer (pages 7 à 13)
- **◆ L'engagement républicain à signer et à nous renvoyer** (pages 14,15,16) et l'accusé de réception en page 17.

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la commune de Sassenage. Il concerne le financement du fonctionnement général de l'association qui relève de l'intérêt général et a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics.

Dans le mois qui suit la réception de votre dossier, un accusé de réception (en fin de dossier) est transmis à l'association précisant si le dossier est complet ou incomplet. **Attention, tout dossier incomplet ne sera pas examiné**.

Après instruction des dossiers complets, l'ensemble des demandes de subventions fait l'objet d'une délibération entérinée au Conseil Municipal qui est notifiée par courrier à l'association. La subvention est alors versée sur son compte bancaire par mandat administratif le mois qui suit l'arrivée du courrier de notification.

### Pièces obligatoires à joindre au dossier :

		Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal établi au nom de l'association sous l'intitulé exact statutaire.
		La copie du compte-rendu de la dernière assemblée générale de l'association, comprenant le rapport moral et le rapport financier. Ce compte-rendu doit mentionner le soutien de la commune.
		Le compte de résultat du dernier exercice approuvé par l'assemblée générale et certifié par le Président de l'association.
		Le bilan financier du dernier exercice approuvé par l'assemblée générale et certifié par le Président de l'association ou à défaut le relevé de situation des comptes en fin d'exercice certifié par le Président.
		Le budget prévisionnel approuvé par l'assemblée générale et certifié par le Président.
		L'attestation sur l'honneur signée et le cas échéant le pouvoir engageant le signataire.
		Le contrat d'engagement républicain signé (pages 14,15,16)
<u>Ροι</u>	ır t	ne nouvelle association :
		La photocopie de la publication de la création de l'association au Journal Officiel.
		La composition du Conseil d'administration et du bureau.
		Les statuts datés et signés ainsi que le récépissé de création reçu de la Préfecture.
<u>En</u>	cas	s de modifications :
		Un exemplaire des statuts de l'association, ainsi que le récépissé de modification reçu de la Préfecture.
		La composition du Conseil d'administration et du bureau et le récépissé de modification reçu de la Préfecture.
_	_	

#### Dossier à compléter et à transmettre au plus tard le 31 octobre 2025 :

- Soit par mail: centre-saintexupery@sassenage.fr

 <u>Ou en mains propres</u> à l'accueil du centre associatif Saint-Exupéry du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

## NOTICE A CONSERVER



Les services de la commune sont à votre disposition pour vous aider à remplir votre dossier. N'hésitez pas à les contacter au 04 76 26 50 99 (centre associatif) ou 04 76 27 85 27 (service des sports).

## 1. Les différents numéros d'une association : (code APE, numéro de SIRET)

APE signifie « Activité principale exercée ». C'est donc la nature de l'activité exercée par votre association qui va déterminer votre code APE, qui est composé de 4 chiffres et d'une lettre. Il s'agit du numéro d'identification de votre association au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE).

Le n° de SIRET est composé de 14 chiffres. Pour établir une facture, votre association doit obligatoirement avoir un numéro de SIRET. Ce numéro est susceptible de changer en cas de modification d'adresse du siège social de l'association.

### Comment obtenir votre n° de SIRET et / ou votre code APE :

- Si votre association est employeur de personnel salarié, le numéro doit être demandé à l'Urssaf.
- Si votre association exerce des activités qui entraînent paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés, le numéro doit être demandé au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) du centre des impôts.
- Si votre association reçoit ou souhaite recevoir des subventions de l'État ou des collectivités territoriales, le numéro doit être demandé directement par courrier ou courriel à la direction régionale de l'INSEE, accompagné d'une copie des statuts de votre association et de l'extrait paru au journal officiel (ou à défaut le récépissé de dépôt des statuts en préfecture):

### **INSEE – Centre statistique de Metz**

CSSL – Pôle Sirene Associations 32, Avenue Malraux - 57046 Metz Cedex 03 72 40 87 40 - sirene-associations@insee.fr

 Enfin, si votre association ne remplit pas au moins une de ces conditions, les numéros de SIRET et code APE ne sont pas obligatoires.

## 2. Les agréments :

Les agréments peuvent être considérés comme des labels, reconnaissant la qualité du travail conduit par l'association dans un domaine particulier. Pour certaines activités associatives, un agrément peut être obligatoire (pratique de certains sports, accueil collectif de mineurs...). Pour les agréments « sport », il faut contacter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère :

## **DDCS** Isère

Cité administrative – CS 20094 1, rue Joseph Chanrion 38038 Grenoble cedex 1 04 57 38 65 38 - ddcs@isere.gouv.fr

### 3. Documents financiers:

Vos documents financiers doivent respecter la nomenclature du plan comptable associatif (modèles joints dans ce dossier). Vous pouvez toutefois joindre vos propres documents si vous le souhaitez. Votre exercice comptable peut être basé sur l'année civile ou sur l'année scolaire.

Pour vous aider à remplir vos documents financiers, vous trouverez en pages 4 et 5 des précisions, ou vous pouvez consulter les sites internet suivants :

www.actes6.com (rubrique : documentation comptable) www.compta-facile.com

### Quelques conseils pour compléter les documents financiers :

- Ne tenez pas compte des rubriques qui ne vous concernent pas.
- Pensez à intégrer dans la colonne « produits », rubrique « subvention commune », le montant reçu et demandé à la commune de Sassenage (distinguer les demandes : fonctionnement / projet).
- N'indiquez pas les centimes d'euros.
- Tout budget prévisionnel doit être présenté à l'équilibre.

### 4. Coûts consolidés ou aides en nature :

La commune de Sassenage soutient l'action de ses associations par des mises à disposition gratuites de locaux, de matériel et de personnels municipaux, qui constituent des aides en nature. La loi du 6 février 1992 impose de faire figurer dans les annexes budgétaires des finances communales le montant de ces aides. Les associations doivent de leur côté les indiquer dans leurs documents financiers.

C'est pourquoi chaque année la commune de Sassenage vous fait parvenir par courrier le montant des aides en nature qui ont été accordées à votre association pour l'année N-1. Vous devez reporter ce montant dans vos documents financiers, dans les rubriques intitulées « prestations en nature » et « mise à disposition gratuite de biens et prestations » dans les modèles joints à ce dossier.

Si vous bénéficiez d'aides en nature de la part d'autres collectivités, cumulez les montants dans ces rubriques.

### 5. Valorisation du bénévolat :

Depuis 1999, il est possible de mettre en valeur le bénévolat dans les comptes annuels des associations. Ce n'est pas obligatoire, mais cela peut être intéressant pour votre association pour diverses raisons. Par exemple : favoriser la reconnaissance de l'utilité sociale du bénévolat, donner une image fidèle de l'ensemble des activités de votre association, rendre compte de l'intégralité des ressources de votre association, mais aussi mettre en évidence les coûts réels de votre projet associatif.

Il n'y a pas de méthode idéale pour faire ce calcul. Nous vous proposons quelques conseils, libre à vous de les appliquer ou non.

- Comptez les heures de bénévolat réalisées par vos bénévoles. Pour cela vous pouvez vous baser sur les activités de votre association qui mobilisent des bénévoles, et évaluer le temps qui leur est consacré (les activités régulières et les évènements ponctuels de votre association). Pensez à compter le nombre de personnes mobilisées pour chacune de ces activités.
- Multipliez le nombre d'heures/bénévoles par le smic horaire brut.
   Si vous souhaitez évaluer le coût réel de votre activité ou d'un projet en cas de salarisation des bénévoles, vous pouvez utiliser le smic chargé brut patronal (montant variable).
- Reportez le montant obtenu dans les rubriques « bénévolat » et « personnel bénévole » de vos documents financiers.

## PLAN COMPTABLE ASSOCIATIF - QUELQUES PRECISIONS

DEPENSES	EXEMPLES					
60 - Achats						
- Achats d'études et de prestations de services	Impression d'une brochure, etcvendue par l'association					
- Achats de matières et fournitures	Boissons et nourriture pour une buvette					
- Fournitures non stockables	Eau, gaz, électricité					
61 - Services extérieurs						
- Sous-traitance générale	Rémunération d'une prestation : intervention d'un sociologue pour animer une conférence, d'un informaticien pour créer un site web, d'un groupe de musique, etc					
- Locations mobilières et immobilières	Location d'un local, d'un chauffage, d'un système d'éclairage ou de sonorisation pour une manifestation					
- Entretien et réparation	Frais d'entretien, de réparation, de maintenance des biens dont vous êtres propriétaire (véhicule, chapiteau, appartement)					
- Assurances	Assurance responsabilité civile, assurance des locaux, assurance des véhicules appartenant à l'association					
- Documentation	Achat de documentation, sur l'objet de l'association, sur un point technique, frais d'abonnement à des publications					
- Autres	Embauche d'un cabinet pour une étude ou une recherche, redevances de crédit-bail, frais de colloque non organisé par l'association, achat de cadeaux pour les bénévoles					
62 - Autres services extérieurs						
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	Rémunérations d'avocat, d'expert comptable, de notaire, frais d'actes légaux et de contentieux (insertions au Journal Officiel lors de la création ou de la modification de l'association, frais de justice à l'occasion d'un procès, frais de renouvellement de bail)					
- Publicité, publications	Création et impression d'affiches ou de plaquettes, frais d'édition du journal gratuit de l'association, achat d'encarts publicitaires					
- Déplacements, missions et réceptions	Frais de déplacement pour des matchs, compétitions, rencontres (essence, location véhicules, péages, tickets de transport, indemnités kilométriques), frais de bouche et frais d'hébergement des personnes reçues par l'association.					
- Frais postaux et de télécommunication	Timbres, envoi de colis, envois recommandés, factures de téléphone, abonnement internet.					
- Services bancaires	Frais de gestion d'un compte bancaire ou postal					
- Autres	Paiement d'une place dans une foire ou un salon					
63 - Impôts et taxes						
- Impôts et taxes sur rémunérations	Taxes sur les salaires, participation des employeurs à la formation professionnelle continue, 1% logement					
- Autres impôts et taxes	Taxe professionnelle, taxes foncières, autres impôts					
64 - Charges de personnel						
- Rémunérations du personnel	Salaires, congés payés, primes et gratifications, indemnités et avantages divers, supplément familial					
- Charges sociales	Cotisations à l'URSSAF, aux mutuelles, aux caisses de retraites et de prévoyance, aux autres organismes sociaux, versements aux comités d'entreprise et d'établissement, versement aux comités d'hygiène et de sécurité, médecine du travail, pharmacie					
- Autres charges de personnel	Rémunération de groupements d'employeurs pour l'embauche régulière d'un animateur sportif					
65 - Autres charges de gestion courante	Subventions versées par l'association, droit d'auteur et de reproduction (SACEM, SACD), Cotisations liées à la vie statutaire (fédération)					
66 - Charges financières	Agios bancaires, intérêts des emprunts et dettes					
67 - Charges exceptionnelles	Les charges sont exceptionnelles quand elles ne sont pas liées à l'activité normale de l'association et ne sont pas répétitives. Exemples : Pénalités, amendes fiscales et pénales, dons exceptionnels					
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagement	Prise en compte de la détérioration au fil du temps des biens de l'association. Du fait de l'usure physique, de l'évolution technique, de règles juridiques. Exemple : amortissement d'un ordinateur, d'un véhicule					
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES						
86 - Emplois des contributions volontaires						
- Secours en nature	Alimentaire, vestimentaire					
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations	Mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel , de services					
- Personnels bénévoles	Valorisation financière du bénévolat. Dans cette partie apparaissent aussi les frais que les bénévoles renoncent à se faire rembourser (= abandon de créance).					
TOTAL DES CHARGES						

## PLAN COMPTABLE ASSOCIATIF - QUELQUES PRECISIONS

RECETTES	EXEMPLES
70 - Ventes de produits finis, prestations d	
- Produits finis	Recettes liées à la vente de produits réalisés par l'association : calendriers,
	brochures réalisées par l'association, survêtements floqués
- Marchandises	Recettes liées à la vente de produits achetés tels quels par l'association :
	vente de boissons et nourriture pour une buvette, de partitions pour la
	pratique d'un instrument, de matériel pour la pratique d'un sport
- Prestations de services	Recettes liées à l'activité de l'association : inscription à une activité de
	l'association hors cotisation ou licence (y compris la part perçue au titre des
	aides aux activités et du dispositif M'RA), produit de la vente des places au
	gala ou au concert de fin d'année
- Produits des activités annexes	Recettes qui ne sont pas directement liées à l'activité de l'association :
	recette d'un loto, locations de biens de l'association, mise à disposition de
	personnel facturée pour les parcours découverte
74 - Subventions d'exploitation	
- Etat (à détailler) :	CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)
	DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie
	Associative)
	DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale)
- Région(s):	Région Auvergne Rhône Alpes
	ette rubrique car elles sont une aide à la personne et non à l'association. Elles
apparaissent dans la rubrique « Prestations de se	
- Département(s) :	Département de l'Isère
- Commune de Sassenage :	Intégrer les montants obtenus pour des projets et pour le fonctionnement de
	l'association
- Autres communes (à détailler) :	
- Communautés de communes (à détailler) :	
- Organismes sociaux (à détailler) :	
- Fonds européens (à détailler) :	FSE (Fond Social Européen), appels à projets
- ASP (Agence de Services et de Paiement) :	Anciennement CNASEA: Aide aux patrons d'apprentis, contrats aidés,
-	emplois d'avenir, emplois tremplin et associatif
- Autres financeurs	Financement d'une entreprise ou d'une fondation d'entreprise
75 - Autres produits de gestion courante	
- Cotisations	Montant des cotisations : comprend la cotisation à l'association et/ ou la
	licence. Ne comprends pas le prix payé pour les activités elles-mêmes (cf.
	catégorie 70 - prestations de services).
- Autres	Droits d'auteurs, dons fait à l'association en nature ou financiers, legs et
	donations, produits de collectes, de ventes de dons en nature
76 - Produits financiers	Concerne les associations qui détiennent des titres financiers (actions,
	obligations)
77 - Produits exceptionnels	Dons exceptionnels, subventions exceptionnelles (pour assurer l'équilibre de
•	l'association par exemple), dégrèvements d'impôts, produits de la vente de
	biens durables appartenant à l'association (immobilier, matériel de bureau,
	véhicule)
78 - Reprise sur amortissements et	Reprise d'une provision ou d'un amortissement réalisé, et qui s'est avéré trop
provisions	important.
TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	
87 - Contributions volontaires en nature	
- Bénévolat	Valorisation financière du bénévolat. Dans cette partie apparaissent aussi les
Bonovoiat	frais que les bénévoles renoncent à se faire rembourser (= abandon de
	·
	Licreance).
- Prestations en nature	créance).  Mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel, de services
- Prestations en nature - Dons en nature	Mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel, de services  Alimentaire, vestimentaire



# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

## ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES ET DIVERSES

NOM DE L'ASSOCIATION
Montant de la demande,00 €

Dossier complété à retourner au plus tard le 31 octobre 2025

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT



**Associations culturelles- Année 2025/2026** 

Personne chargée du dossier au sein de l'association :					
NOM Prénom :					
Adresse mail : Tél :					
PRESENTATION DE l'ASSOCIATION					
NOM DE L'ASSOCIATION :					
Adresse du siège social :					
Code postal : Commune :					
Téléphone : Télécopie :					
Adresse mail : Site internet :					
Adresse de correspondance si différente :					
Code postal : Commune :					
NOM Prénom – <b>Président :</b>					
Adresse:					
Téléphone : Adresse mail :					
NOM Prénom – <b>Trésorier :</b>					
Adresse:					
Téléphone :					
NOM Prénom – <b>Secrétaire :</b>					
Adresse:					
Téléphone :					
Numéro de récépissé en Préfecture :					
Déclaration en préfecture de :, le :,					
Date de publication de la création au Journal Officiel :					
Numéro SIRET (14 chiffres) :					
Code APE/NAF :					
Numéro et date d'attribution de l'agrément Jeunesse et Sports (DDCS) :					
Fédération ou groupement national auquel est affilié votre association (indiquer le nom complet) :					

## **ADHERENTS**

Nombre	SASSENAGE			AUTRES COMMUNES			TOTAL
d'adhérents	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	TOTAL
Moins de 10 ans							
De 11 à 15 ans							
De 15 à 18 ans							
Plus de 18 ans							
TOTAL							

## **RESSOURCES HUMAINES DE L'ASSOCIATION**

L'association emploie-t-elle du personnel ?	□ Oui	□ Non
Si oui, merci de compléter le tableau ci-desso	ous :	

Nom - Fonction	Quotité de travail en %	CDI ou CDD	Nb de semaines sur l'année	Nb d'heures réalisées par semaine	Nb d'heures réalisées en moyenne sur l'année

## RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION SUR LA SAISON 2024 - 2025

- Quelles sont les orientations et les actions de votre association vis-à-vis des différents publics (jeun scolaires, seniors, publics fragilisés, etc.) ?	

	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				
			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
D (1) (1) \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \					
- Participation à la vie loca	lle de votre association. Cod	chez les cases correspo	indantes :		
□ Forum des asso	ciations				
•	ssociations sportives				
		•			
= / talled dvallering	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	•			
DEMANDE	DE SUBVENTIC	N DE FONCT	IONNEMENT		
Nature de la demande	Renouvellement				
	Nauvalla damanda				
	Nouvelle demande				
M		ے			
Montant obtenu lors de l'		ے			
Montant obtenu lors de l'		ے			
Montant obtenu lors de l'		ے			
	année précédente :	€			
	année précédente :	€	ention de fonctionnement		
L'association sollicite au	année précédente :	Sassenage une subve			
L'association sollicite au	année précédente :	Sassenage une subve			
L'association sollicite au	année précédente :	Sassenage une subve			
L'association sollicite au	année précédente :	Sassenage une subve			
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
Nouvelle demande ☐  Montant obtenu lors de l'année précédente : €  L'association sollicite auprès de la commune de Sassenage une subvention de fonctionnem de € qui représente% du total des produits = (montant demandé / to					
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		
L'association sollicite au de € des produits) x 100	année précédente :	Sassenage une subveu total des produits =	(montant demandé / total		

## COMPTE DE RESULTAT ET BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Approuvé par les instances statutaires pour l'exercice 2024/2025

Date de début de l'exercice :	Date de clôture de l'exercice :
-------------------------------	---------------------------------

- Matrieres at fournitures Marchandises - Prestations de services - Fournitures non stockables - Prestations de services - Produits des activités annexes - Sous-traitance générale Coations mobilières et immobilières et Etat (à détailler) : Etat (à détailler) :	DEPENSES EN €	Compte de résultat 2024 - 2025	Budget prévisionnel 2025 - 2026	RECETTES EN €	Compte de résultat 2024 - 2025	Budget prévisionnel 2025 - 2026
- Matrères et fournitures - Fournitures non stockables - Produits des activités annexes - Produits des activités annexes - Sous-fraitance générale - Locations mobilières et - Locations mobilières et - Locations mobilières et - Entrétein et réparation - Fasjion(s): - Entrétein et réparation - Autres - Documentation - Autres - Département(s): - Département(s): - Autres services extérieurs - Rémunération intermédiaires et - Autres services extérieurs - Publicité, publiciations - Déplacements, missions et - écéptions - Publicité, publiciations - Déplacements, missions et - écéptions - Autres and taxes - Commune de Sassenage: - Autres communes (à détailler): - Publicité, publiciations - Déplacements, missions et - écéptions - Services bancaires - Communautés de communes : - Autres - Autres - Organismes sociaux (détaillez): - Impôts et taxes - Fonds européens (à détailler): - Autres impôts et taxes - Fonds européens (à détailler): - Autres impôts et taxes - Fonds européens (à détailler): - Autres infanceurs - Autres infanceurs - Autres financeurs - Autres produits de gestion - Courante - Autres charges de personnel - Autres charges de personnel - Autres charges de personnel - Autres infanceurs - Autres produits exceptionnels - Autres charges de personnel - Autres produits exceptionnels - Autres and autre exceptionnels - Autres au	60 - Achats					
Fournitures non stockables  61 - Services extérieurs  - Produits des activités annexes  - Sous-traitance générale  - Locations mobilières et immobilières et immobilières  - Entretien et réparation  - Assurances  - Entretien et réparation  - Autres  - Decumentation  - Autres  - Département(s):  62 - Autres services extérieurs  - Publicité, publications  - Porduits et axes  - Communautés de communes (a détailler);  - Produits et axes  - Organismes sociaux (détailler);  - Ponds europeens (à détailler);  - Ponds europeens (à détaille	- Etudes et prestations de services			- Produits finis		
Sous-traitance générale   Produits des activités annexes	- Matières et fournitures			- Marchandises		
- Sous-traitance générale - Locations mobilières et immobilières - Entrétien et réparation - Assurances - Région(s): - Assurances - Région(s): - Autres - Département(s): - Autres - Autres services extérieurs - Rémunérations intermédiaires et honoraires - Publicité, publications - Autres communes (à détailler): - Personnels bénévoles - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES - CONTRIBUTIONS Volontaires - Personnels bénévoles - Etat (à détailler): - Chégairements,: - Région(s): - Personnels bénévoles - Personnels bénévoles - Personnels bénévoles - Personnels bénévoles - Etat (à détailler): - Charjes autres réparation - Autres communes (à détailler): - Commune de Sassenage : - Autres communes (à détailler): - Commune de Sassenage : - Autres communes (à détailler): - Commune de Sassenage : - Autres communes (à détailler): - Commune de Sassenage : - Autres communes (à détailler): - Commune de Sassenage : - Commune de Sassenage : - Autres communes (à détailler): - Commune de Sassenage : - Autres communes (à détailler): - Commune de Sassenage : - Autres communes (à détailler): - Commune de Sassenage : - Commune de Sassenage : - Autres financiers - Autres financeurs - Autres produits de gestion courante - Autres financeurs - A	- Fournitures non stockables			- Prestations de services		
- Continue problèmes et immobilières et immobi	61 – Services extérieurs			- Produits des activités annexes		
immobilières - Entretien et réparation - Entretien et réparation - Assurances - Région(s): - Rég	- Sous-traitance générale			74 - Subventions d'exploitation		
- Assurances - Région(s): - Région(s): - Documentation - Autres - Documentation - Autres - Département(s): - Rémunérations intermédiaires et honoraires - Publicité, publications - Autres communes (à détailler): - Autres communes (à détailler): - Publicité, publications - Publicité, publications - Publicité, publications - Publicité, publications - Rémunérations - Rémunérations - Services bancaires - Communautés de communes : - Services bancaires - Communautés de communes : - Autres - Publicité	- Locations mobilières et immobilières			- Etat (à détailler) :		
- Documentation - Autres - Département(s):  62 - Autres services extérieurs - Rémunérations intermédiaires et honoraires - Publicité, publications - Déplacements, missions et réceptions - Services bancaires - Commune de Sassenage: - Autres communes (à détailler): - Déplacements, missions et réceptions - Services bancaires - Communautés de communes: - Autres - Communautés de communes: - Autres - Corganismes sociaux (détaillez): - Impôts et taxes - Publicité, publications - Autres - Corganismes sociaux (détaillez): - Impôts et taxes - Fonds européens (à détailler): - Autres impôts et taxes - Fonds européens (à détailler): - Autres impôts et taxes - Fonds européens (à détailler): - Autres impôts et de paiement - Autres financeurs - Autres financeurs - Autres financeurs - Autres produits de gestion courante - Charges sociales - Charges sociales - Autres charges de personnel - Autres charges de gestion - Courante - Autres charges de gestion - Courante - Autres charges de gestion - Courante - Autres produits financiers - Autres produits financiers - Autres produits financiers - Autres produits innanciers -	- Entretien et réparation					
- Autres   Département(s):	- Assurances			- Région(s) :		
62 - Autres services extérieurs  - Rémunérations intermédiaires et honoraires  - Publicité, publications  - Déplacements, missions et réceptions  - Services bancaires  - Communautés de communes :  - Autres communes :  - Communautés de communes :  - Communautés de communes :  - Autres de communes :  - Autres da seur rémunérations  - Autres impôts et taxes  - Fonds européens (à détailler) :  - Agence des services et de paiement  - Rémunération du personnel  - Rémunération du personnel  - Autres charges de personnel  - Total tes charges de gestion courante  - Autres charges de gestion  - Courante  - Constations  - Autres charges exceptionnelles  - Autres charges inancières  - Constations  - Autres  - Constations  - Autres  - Constations  - Autres  - Autres charges de gestion  - Autres charges de gestion  - Autres charges inancières  - Autres inanceurs  - Au	- Documentation					
- Rémunérations intermédiaires et honoraires - Autres communes (à détailler): - Publicité, publications - Publicité, publications - Autres communes (à détailler): - Déplacements, missions et réceptions - Services bancaires - Communautés de communes : - Autres - Communautés de communes : - Autres Communautés de communes : - Autres Autres Organismes sociaux (détaillez) :	- Autres			Département(s) :		
honoraires - Commune de Sassenage : - Commune (à détailler) : - Publicité, publications - Déplacements, missions et réceptions - Publicité, publications - Communautés de communes : - Communautés de communes : - Services bancaires - Communautés de communes : - Autres - Communautés de communes : - Autres - Communautés de communes : - Communautés de communes : - Autres fia détailler) : - Impôts et taxes Organismes sociaux (détaillez) : - Impôts et taxes ur rémunérations - Autres impôts et taxes Fonds européens (à détailler) : - Autres impôts et taxes Fonds européens (à détailler) : - Autres impôts et taxes Fonds européens (à détailler) : - Autres impôts et axes Autres financeurs Autres financeurs Autres financeurs Autres financeurs Autres produits de gestion courante Autres charges de personnel Cotisations Autres charges de gestion courante Autres financiers Autres financiers Autres financiers Autres financiers Autres financiers	62 – Autres services extérieurs					
- Publications - Déplacements, missions et réceptions - Services bancaires - Autres - Autres - Autres - Impôts et taxes - Porganismes sociaux (détaillez): - Impôts et taxes - Produits et axes - Fonds européens (à détailler): - Agence des services et de palement - Autres financeurs - Autres financeurs - Autres produits de gestion courante - Autres charges de personnel - Autres charges de personnel - Autres charges de gestion - Autres charges financières - Autres charges sexeptionnelles - Fonds européens (à détailler): - Agence des services et de palement - Autres financeurs - Autres produits de gestion - Courante - Autres charges de gestion - Autres charges de gestion - Autres - Autres charges de gestion - Autres - Autres charges financières - Fonduits financiers - Fonduits financiers - To Produits exceptionnels - Reprise sur amortissements - Reprise sur amortissements amortissements et provisions - TOTAL DES CHARGES - TOTAL DES PRODUITS  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES - Emplois des contributions volontaires en nature - Mise à disposition gratuite de biens et prestations - Personnels bénévoles - Pons en nature - Dons en nature				- Commune de Sassenage :		
- Services bancaires - Communautés de communes : - Autres - Autres - Organismes sociaux (détaillez) : - Impôts et taxes - Organismes sociaux (détaillez) : - Impôts et taxes sur rémunérations - Autres impôts et taxes - Fonds européens (à détailler) : - Autres impôts et taxes - Fonds européens (à détailler) : - Autres impôts et taxes - Autres financeurs - Autres financeurs - Autres financeurs - Autres financeurs - Autres charges de personnel - Charges sociales - Courante - Charges sociales - Courante - Autres charges de gestion courante - Autres charges de gestion courante - Autres charges financières - Té - Produits financières - Té - Produits financières - Té - Produits exceptionnels - To - Produits exceptionnels - To - Autres produits exceptionnels - To - Autres - To - Produits exceptionnels - To - Autres - To - Produits exceptionnels - To - Autres - To - Produits exceptionnels - Prostation aux amortissements - Prestations - Dons en nature -	- Publicité, publications			- Autres communes (à détailler) :		
- Services bancaires - Communautés de communes : - Autres - Autres - Corganismes sociaux (détaillez) : - Impôts et taxes - Corganismes sociaux (détaillez) : - Impôts et taxes - Fonds européens (à détailler) : - Autres impôts et taxes - Fonds européens (à détailler) : - Agence des services et de paiement - Autres financeurs - Autres financeurs - Autres financeurs - Autres financeurs - Charges sociales - Charges sociales - Cotisations - Cotisations - Autres charges de personnel - Cotisations - Autres charges de gestion courante - Autres charges de gestion courante - Autres charges de gestion - Courante - Fonduits financiers - Fonduits financiers - Fonduits exceptionnels - Fonduits exceptio	- Déplacements, missions et réceptions					
- Organismes sociaux (détaillez): - Impôts et taxes sur rémunérations - Autres impôts et taxes - Fonds européens (à détailler): - Agence des services et de paiement - Agence des services et de paiement - Rémunération du personnel - Rémunération du personnel - Charges sociales - Autres charges de personnel - Autres charges de gestion courante - Autres charges de gestion - Autres charges de gestion - Autres - Autres charges financières - Autres - Fonduits financières - Autres - Fonduits financières - Fonduits financières - Fonduits financières - Fonduits exceptionnels - Fonduits exceptionnels - Fonduits exceptionnels - Réprise sur amortissements et provisions - TOTAL DES CHARGES - TOTAL DES PRODUITS  - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES - Emplois des contributions volontaires en nature - Secours en nature - Secours en nature - Bénévolat - Prestations en nature - Dons en nature - Dons en nature	•			- Communautés de communes :		
- Impôts et taxes sur rémunérations - Autres impôts et taxes - Fonds européens (à détailler): - Agence des services et de paiement - Agence des services et de paiement - Autres financeurs - Charges sociales - Cotisations - Autres charges de personnel - Autres charges de personnel - Cotisations - Autres charges de gestion courante - Autres charges de gestion - Autres - A	- Autres					
- Autres impôts et taxes  - Fonds européens (à détailler):  - Agence des services et de paiement  - Agence des services et de paiement  - Autres financeurs  - Charges sociales  - Autres charges de personnel  - Autres charges de personnel  - Autres charges de gestion courante  - Autres charges de gestion  - Cotisations  - Autres  - Autres produits de gestion  - Autres  - Autres  - Autres produits de gestion  - Autres  - Aut	63 – Impôts et taxes			- Organismes sociaux (détaillez) :		
- Agence des services et de paiement - Rémunération du personnel - Autres financeurs - Charges sociales - Autres charges de personnel - Autres charges de gestion courante - Autres charges de gestion courante - Autres charges de gestion courante - Autres - Autres charges de gestion courante - Autres	- Impôts et taxes sur rémunérations					
- Rémunération du personnel - Autres financeurs  - Charges sociales - Charges de personnel - Cotisations  - Autres charges de personnel - Cotisations  65 - Autres charges de gestion courante  66 - Charges financières - Autres  67 - Charges exceptionnelles - Treduits financiers - Produits exceptionnels  68 - Dotation aux amortissements - Total DES CHARGES - Total DES PRODUITS  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  86 - Emplois des contributions volontaires en nature - Bénévolat - Bénévolat - Prestations en nature - Prestations en nature - Dons en nature -	- Autres impôts et taxes			- Fonds européens (à détailler) :		
- Charges sociales  - Autres charges de personnel  - Cotisations  - Autres charges de gestion courante  - Autres  65 - Autres charges de gestion courante  - Autres  - Autres	64 - Charges de personnel					
- Cotrarges sociales  - Autres charges de personnel  65 - Autres charges de gestion courante  66 - Charges financières  67 - Charges exceptionnelles  68 - Dotation aux amortissements  TOTAL DES CHARGES  TOTAL DES PRODUITS  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  86 - Emplois des contributions volontaires en nature  - Secours en nature  - Mise à disposition gratuite de biens et presonnels bénévoles  - Personnels bénévoles  - Cotisations  - Autres  - Autres  - Autres  - Contributis financiers  77 - Produits exceptionnels  78 - Reprise sur amortissements et provisions  TOTAL DES PRODUITS  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  87 - Contributions volontaires en nature  - Bénévolat  - Prestations en nature  - Dons en nature	- Rémunération du personnel			- Autres financeurs		
65 - Autres charges de gestion courante 66 - Charges financières 76 - Produits financiers 77 - Produits exceptionnels 78 - Reprise sur amortissements et provisions TOTAL DES CHARGES TOTAL DES PRODUITS  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 86 - Emplois des contributions volontaires en nature - Secours en nature - Bénévolat - Mise à disposition gratuite de biens et prestations - Personnels bénévoles - Dons en nature - Dons en nature - Dons en nature	- Charges sociales					
courante 66 - Charges financières 76 - Produits financiers 77 - Produits exceptionnels 78 - Reprise sur amortissements to TOTAL DES CHARGES TOTAL DES CHARGES TOTAL DES CHARGES  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 86 - Emplois des contributions volontaires en nature - Secours en nature - Mise à disposition gratuite de biens et prestations - Personnels bénévoles - Dons en nature - Dons en nature - Dons en nature - Dons en nature	- Autres charges de personnel			- Cotisations		
Total descributions volontaires   Total descributions   Tota				- Autres		
78 - Reprise sur amortissements  TOTAL DES CHARGES  TOTAL DES PRODUITS  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  86 - Emplois des contributions volontaires en nature  - Secours en nature  - Mise à disposition gratuite de biens et prestations  - Personnels bénévoles  78 - Reprise sur amortissements et provisions  87 - Contributions volontaires en nature  - Bénévolat  - Prestations en nature  - Dons en nature				76 - Produits financiers		
TOTAL DES CHARGES  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  86 - Emplois des contributions volontaires en nature  - Secours en nature  - Mise à disposition gratuite de biens et prestations  - Personnels bénévoles  amortissements et provisions  TOTAL DES PRODUITS  87 - Contributions volontaires en nature  - Bénévolat  - Prestations en nature  - Dons en nature	67 - Charges exceptionnelles			-		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  86 - Emplois des contributions volontaires en nature  - Secours en nature  - Mise à disposition gratuite de biens et prestations  - Personnels bénévoles  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  87 - Contributions volontaires en nature  - Bénévolat  - Prestations en nature  - Dons en nature	68 - Dotation aux amortissements					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature     87 - Contributions volontaires en nature       - Secours en nature     - Bénévolat       - Mise à disposition gratuite de biens et prestations     - Prestations en nature       - Personnels bénévoles     - Dons en nature	TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		
volontaires en nature  - Secours en nature  - Mise à disposition gratuite de biens et prestations  - Personnels bénévoles  - Dons en nature  - Dons en nature		СО	NTRIBUTIONS V			
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations - Prestations en nature - Personnels bénévoles - Dons en nature	86 – Emplois des contributions volontaires en nature					
et prestations - Prestations - Dons en nature - Dons en nature	- Secours en nature			- Bénévolat		
- Personnels bénévoles - Dons en nature	- Mise à disposition gratuite de biens et prestations			- Prestations en nature		
TOTAL DES CHARGES TOTAL DES PRODUITS	- Personnels bénévoles			- Dons en nature		
	TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		

Approuvés par M, Mme	 , en tant que	: (Fo	nction dans l'a	association)
Date:	·			•

Signature :

## **BILAN FINANCIER DE L'ASSOCIATION**

## Approuvé par les instances statutaires pour l'exercice 2024/2025

ACTIF	MONTANT
Actif immobilisé	
- Immobilisations incorporelles	
	€
	€
	€
- Immobilisations corporelles	
	€
	€
	€
- Immobilisations financières	
	€
	€
	€
Actif circulant	
- Stocks et en-cours	
	€
	€
	€
- Créances	
	€
	€
- Valeurs mobilières de placement	€
- Disponibilités	€
TOTAL ACTIF	€

PASSIF	MONTANT
Capitaux propres	
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
Provisions pour risques et charges	
	€
	€
Dettes	
Emprunts obligatoires et assimilés	€
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	€
Dettes fournisseurs	€
	€
	€
Dettes fiscales et sociales	€
Autres dettes	
TOTAL PASSIF	€

Approuvé par M, Mme	, en tant que :	(Fonction dans
Date :		
Signature :		

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie l'exactitude des renseignements du présent dossier ;
- M'engage à :
- > justifier l'emploi des fonds accordés
- > fournir à la commune de Sassenage tous les documents complémentaires qui lui paraîtront utiles,
- > ne pas procéder au reversement total ou partiel de la subvention octroyée;
- Précise enfin que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou compte postal de l'association ci-après.

## Agrafer votre RIB

Fait à	le
Signature,	
et cachet de l'association.	

#### Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

## CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN



#### **PREAMBULE**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin, la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, confortant le respect des principes de la République ont institué le contrat d'engagement républicain.

#### **OBJET**

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.

## Ainsi, l'association ou la fondation s'engage :

- A respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République.
- A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- A s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

## **CONDITIONS**

Le contrat d'engagement républicain est annexé au dossier de demande de subvention en vigueur.

L'association ou la fondation doit en informer ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet, si elle en dispose.

L'association veille à ce que le contrat soit respecté par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles.

## **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

## **ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

## **ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### **ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

## ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

### MANQUEMENTS AUX ENGAGEMENTS DU PRESENT CONTRAT

Selon le II de l'article 5 du décret d'application, les sept engagements du contrat sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat.

Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat commis entre la date à laquelle la subvention a été accordée et le terme de la période définie par l'autorité administrative en cas de subvention de fonctionnement ou l'issue de l'activité subventionnée en cas de subvention affectée.

Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

Le	, à
Lu et approuvé, bon բ	oour engagement,
Nom et prénom du re	présentant légal de l'association
Signature	

## PARTIE RESERVEE AUX SERVICES DE LA COMMUNE DE SASSENAGE

## ACCUSE DE RECEPTION DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

**Associations culturelles - Année 2026** 



NOM DE L'ASSOCIATION :		
En date	du :	
	Votre dossier est complet	
	Votre dossier est incomplet et ne sera pas examiné	